ATTENTION : Le téléphone au volant peut entraîner une suspension administrative du permis de conduire

Publié le : Mardi 13 Octobre 2026 12:00
Clics : 287



Dans plusieurs départements, les préfets avaient déjà indiqué suspendre le permis de conduire de conducteurs tenant un téléphone portable dans leur main, sans attendre la décision d'un juge. Une instruction ministérielle invite tous les préfets à utiliser cette possibilité prévue par le Code de la route au sein de leur territoire.

Lire la suite : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A19086

Phoca PDF